

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent quatre-vingt-huitième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 18 septembre 2006 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 16 octobre 2006

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-huitième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 18 septembre 2006 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

---

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLEYAERT, Élodie Membre étudiant	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
DUPRÉ, Robert Professeur - Département des sciences de l'administration	X	
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique		X
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
 <u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
 <u>INVITÉ :</u>		
BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement	X	
 <u>SECRÉTAIRE :</u>		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 21 h 10

---

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

### 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-septième réunion (spéciale) (28.08.2006)

#### 2.1 Adoption

#### 2.2 Affaires en découlant

### 3.- Rapport découlant de l'application de la Loi 395 : Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

### 4.- Période d'information et questions

#### 4.1 Vérification comptable par le MELS de l'effectif universitaire 2004-2005 de l'Université du Québec en Outaouais

### 5.- Prochaine assemblée

### 6.- Levée de l'assemblée

## 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-septième réunion (spéciale)

### 2.1 Adoption

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-septième réunion (spéciale), et ce, sans modification.

### 2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-septième réunion (spéciale), les suites régulières ont été données.

## 3.- Rapport découlant de l'application de la Loi 395 : Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que ce dernier doit approuver le rapport découlant de l'application de la Loi 395 : Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

Ledit rapport est constitué du rapport de performance et des perspectives de développement de l'UQO ainsi que de l'état des traitements au 31 mai 2006.

Après délibérations, sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 288-CX-1269 concernant les rapports découlant de l'application de la Loi 395 : Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, laquelle est jointe en appendice.

#### **4.- Période d'information et questions**

##### **4.1 Vérification comptable par le MELS de l'effectif universitaire 2004-2005 de l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche dépose en séance le rapport que les vérificateurs externes mandatés par le MELS ont déposé en rapport à une vérification des données sur l'effectif universitaire 2004-2005 de l'Université du Québec en Outaouais.

Ce dernier informe les membres du Comité exécutif qu'aucune erreur n'a été relevée et que les éléments vérifiés auprès du registrariat reflètent la réalité des dossiers des étudiants de l'UQO pour ladite année financière.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche transmettra les félicitations des membres du Comité exécutif en regard de l'excellent travail des employés du registrariat et de son registraire, monsieur Luc Maurice.

#### **5.- Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 16 octobre 2006 à 12 h 15, si besoin il y a.

#### **6.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 15.

---

Le président d'assemblée

---

Le secrétaire